

Plan d'action du gouvernement du Québec pour l'accueil et l'intégration des personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger – 2013-2016

Faits saillants

Le Plan d'action du gouvernement du Québec pour l'accueil et l'intégration des personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger – 2013-2016 comporte 21 mesures qui s'articulent autour de quatre orientations :

- **Proposer un parcours optimal d'intégration pour les personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger**
 - Établir un portrait complet de l'utilisation des services offerts aux personnes réfugiées;
 - Documenter les pratiques;
 - Identifier les lacunes dans les services et ceux qui doivent être adaptés;
 - Éviter les dédoublements et les ruptures de suivi entre les services;
 - Élaborer des mécanismes de référence ou de concertation.

- **Améliorer et adapter l'intervention**
 - Mettre en place, dans toutes les villes d'accueil, un mécanisme pour évaluer le bien-être et la santé physique des personnes réfugiées;
 - Offrir des services d'accompagnement aux enfants réfugiés d'âge scolaire et à leurs familles;
 - Élaborer un programme-cadre en francisation pour les personnes immigrantes peu scolarisées et peu alphabétisées;
 - Accroître la maîtrise du français de la clientèle peu scolarisée et peu alphabétisée en abolissant la durée maximale de la formation;
 - Consolider le financement des organismes de soutien;
 - Favoriser l'implantation de standards de qualité uniformes dans les services d'interprétariat.

- **Mobiliser les milieux**
 - Mobiliser les collectivités autour d'initiatives mises en place pour les personnes réfugiées;
 - Sensibiliser l'ensemble des partenaires aux réalités vécues par les personnes réfugiées;
 - Reconnaître le travail des personnes qui œuvrent auprès des réfugiés;
 - Faire davantage connaître la contribution du Québec à l'effort humanitaire international.

- **Favoriser la concertation**
 - Identifier des approches novatrices en matière d'intervention et les faire connaître;
 - Soutenir la conception d'outils adaptés à l'intervention auprès des personnes réfugiées;
 - Assurer la formation continue des personnes œuvrant auprès des personnes réfugiées.

Personnes réfugiées prises en charge par l'État – Répartition 2013-2014

Villes de destination	Répartition 2013-2014 1 ^{er} juillet au 30 juin		Afghans	Africains (Burundi, Côte d'Ivoire RD Congo, République Centrafricaine Rwanda)	Bhoutanais	Colombiens	Haïtiens	Irakiens
	Minimum	Maximum						
Capitale-Nationale et Est-du-Québec	366	410						
Québec	366	410		√	√	√		√
Estrie, Mauricie et Centre-du-Québec	514	565						
Sherbrooke	263	285	√	√	√	√		√
Drummondville	94	105		√		√		√
Victoriaville	76	85		√		√		√
Trois-Rivières	81	90		√		√		√
Outaouais, Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	200	200						
Gatineau	200	200	√	√		√		√
Laval, Laurentides et Lanaudière	202	230						
Laval	85	95		√	√	√	√	√
Saint-Jérôme	54	65		√	√	√		
Joliette	63	70		√	√	√		
Montérégie	247	275						
Longueuil / Brossard	85	95	√	√		√		√
Saint-Hyacinthe	81	90	√	√	√	√		√
Granby	81	90	√	√	√	√		√
Montréal	170	220						
Montréal	170	220	√	√		√	√	√
Total	1 700	1 900	Environ 130	Environ 830	Environ 215	Environ 400	Environ 135	Environ 250